

Image not found or type unknown



Extracomunautaire vivant en Italie

Par **xaviera**, le **08/03/2008** à **17:30**

bonjour je suis camerounaise et je suis étudiante en Italie et je voudrais me transférer en France. Est-ce que c'est possible? Si oui, qu'est-ce que je dois faire? Merci

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008** à **15:12**

Bonjour,

vous devez en faire la demande auprès du consulat français en Italie.

L'obtention du titre de séjour n'est pas de droit. En conséquence, il vous appartient de convaincre le consulat par un dossier motivé et renseigné.

Restant à votre disposition